

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté municipal  
portant dénomination et numérotation de voiries

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

VU la délibération n°108\_12062025\_359 portant sur :

- La dénomination de « impasse de la Guilbaudais – lieu-dit La Guilbaudais »
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>:

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 12 juin 2025, sont arrêtées les numérotations suivantes :

REF dossier	DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_impass de la Guilbaudais	12/06/2025	ZC 56 - ZC 86	1	la Guilbaudais	711	impasse de la Guilbaudais	LA GUILBAUDAS	44270	MACHECOUL-SAINT-MÈME
AN_impass de la Guilbaudais	12/06/2026	ZC 57	3	la Guilbaudais	723	impasse de la Guilbaudais	LA GUILBAUDAS	44270	MACHECOUL-SAINT-MÈME
AN_impass de la Guilbaudais	12/06/2027	ZC 67	2	la Guilbaudais	712	impasse de la Guilbaudais	LA GUILBAUDAS	44270	MACHECOUL-SAINT-MÈME
AN_impass de la Guilbaudais	12/06/2028	ZC 100 - ZC 101 - ZC 102 - ZC 66 - ZC 64	4	la Guilbaudais	724	impasse de la Guilbaudais	LA GUILBAUDAS	44270	MACHECOUL-SAINT-MÈME

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 25 novembre 2025  
Le Maire  
Laurent ROBIN



Laurent ROBIN,  
Le Maire

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20251127-2-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-11-2025

Publication le : 27-11-2025